



Absence de formation

Par juice

Bonjour,

je souhaiterai un avis

une personne s'occupant d'enfant en situation de handicap (porter pour les gestes de la vie quotidienne) pendant 16 ans mais n'a jamais été formé à la manutention de personne se trouve aujourd'hui avec la colonne en miette et beaucoup de répercussion qui vont avec.

Ce manque de formation est il un manquement de l'employeur ?

merci de votre retour